

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0017179

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2610

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : AZMI EL HOSTAFA

Date de naissance : 23.12.1957

Adresse : 112 LOI EL WAFA H DEROUA .

Tél. : 0663072895

Total des frais engagés : 581,2 + 12860 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr MED MAFTAH
Professeur en Neurochirurgie
Rue Kenitra Imm. 5 Appt. 3 VN
Meknès Tél/Fax : 05 35 40 02 19

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

Cachet du médecin :

Date de consultation : 30.03.2023

Nom et prénom du malade : AZMI EL HOSTAFA .

Age : 23.12.57

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Lombosciatique

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Le : 25.04.2023

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
30 Mars 2023	C2		250DH	Dr MED MATEVA Professeur en Neurochirurgie Rue Kenitra Imm. 5 Appt. 3 V N Meknès - TUNISIE - 2023-03-30

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	30/03/2023	256.20
	30/03/2023	55.00
INPE: 132021353		128.60

ANALYSES - RADIOPHGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H 25533412 00000000	21433552 00000000	G 00000000 35533411	
	B 00000000	11433553		
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

PHARMACIE DES URGENCES
DR. BANANA SALOUA
09 BD YAACOUB EL MANSOUR V/N
MEKNES

Tél : 0535439964

30/03/2023

AZMI EL MOSTAFA

FACTURE N° : 3309

du 30/03/2023

Qté	Désignation	Prix PPV	Montant	TVA
2	DICLO 100 MG 10 SUPPO	27,50	55,00	7%
Total TTC				55,00

Arrêtée la présente Facture à la somme de :
CINQUANTE CINQ DIRHAMS

	TAUX	HT	TVA	TTC
7.00%	7,00	51,40	3,60	55,00
		51,40	3,60	55,00



27,50

27,50

Docteur Mohamed MAFTAH
Professeur spécialiste en Neurochirurgie
Neuro-chirurgie
Electrocéphalographie E.E.G
Chirurgie stéréotaxique
Chirurgie du rachis
Chirurgie Adultes et Enfants



الدكتور محمد مفتاح
أستاذ جامعي أخصائي في
جراحة الدماغ - الشبكة المخية
الجراحة الدقيقة - جراحة العمود الفقري
جراحة الكبار و الصغار

Meknès le, 18 Avril 2023 مكناس في،

Dr MED MAFTAH
Professeur
Rue Kenitra
Meknès - Tel : 05 35 40 02 19
Fax : 05 35 40 02 19

Dr MED MAFTAH
Professeur
Rue Kenitra
Meknès - Tel : 05 35 40 02 19
Fax : 05 35 40 02 19

15,70

(1)

Collier

84x18

15

22,00



22,00

(2)

cas cas

53x12

15

CES 16189518

6,00

(3)

Flamant

17,00

15

LOT 224481
EXP 10/2021
PPV 60DH90

(4) 10,00

Faucier

MACIE DE
2021

Docteur Mohamed MAFTAH
Professeur spécialiste en Neurochirurgie
Neuro-chirurgie
Electrocéphalographie E.E.G
Chirurgie stéréotaxique
Chirurgie du rachis
Chirurgie d'Adultes et Enfants

Dr MED MAFTAH
Professeur en Neurochirurgie
Rue Kenitra Imm. 5 Appt. 3 VN
Meknès - Tel/Fax : 05 35 40 02 19



الدكتور محمد مفتاح
أستاذ جامعي أخصائي في
جراحة الدماغ - الشبكة الدماغية
الجراحة الدقيقة - جراحة العمود الفقري
جراحة الكبار و الصغار

Meknès le, 30 Mars 2023 مكناس في،

A201 F 2027

PPV 300 H 00
 PER 11/2025
 LOT L4251

PPV 300 H 00
 PER 12/25
 LOT L4251

PPV 300 H 00
 PER 09/25
 LOT L2914

PPV 300 H 00
 PER 12/25
 LOT L4251

SIRDALUD® 4 mg
 Comprimés sécables
 PPV : 86.70 DH

795 795 1 - 0 - 1 + 13

S.V

30,000 X 3 30,000 1 - 1 - 1 + 13

S.V

86.70 86.70 12 - 12 - 12 + 13
 256.20

S.V

Dr MED MAFTAH
Professeur en Neurochirurgie
Rue Kenitra Imm. 5 Appt. 3 VN
Meknès - Tel/Fax : 05 35 40 02 19